

Les normes du marché européen - enjeux et challenges

Autor(en): **Repussard, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **74 (1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-886660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les normes du marché européen - enjeux et challenges

Jacques Repussard, Secrétaire Général du Comité Européen de Normalisation (CEN), Bruxelles

En l'espace de dix ans, les responsables européens de la politique européenne économique et industrielle ont modifié radicalement l'image qu'ils ont de la normalisation technique : d'une activité génératrice par nature d'entraves techniques aux échanges, celle-ci est devenue un instrument privilégié de la politique d'intégration économique, au service de la réalisation du marché intérieur, et de la compétitivité des entreprises européennes.

Derrière cette évolution d'image se cachent deux réalités complémentaires :

- tout d'abord, la demande de normes nationales spécifiques s'est fortement raréfiée, au profit d'une demande de documents faisant l'objet d'accords au niveau international ou au moins européen. Cette évolution, que le dispositif de notification des nouveaux projets prévu par la directive 83/189/CCE permet de mesurer de manière fiable, est systématique du changement progressif d'approche des entreprises, qui conçoivent de plus en plus leurs produits pour un marché plus large que celui de leur pays, et souhaitent donc des normes dépassant le cadre national ;

- ensuite, la légitimité des normes européennes s'est trouvée très fortement renforcée par la décision des gouvernements (en 1985) d'introduire la Nouvelle Approche, c'est-à-dire une politique d'harmonisation réglementaire dans laquelle une large part des travaux techniques est déléguée aux normalisateurs, l'autorité publique concentrant ses efforts sur la définition d'« exigences essentielles » et sur les modalités de mise en œuvre de nouvelles législations européennes.

Le résultat de cet engouement pour les normes européennes a été l'explosion du programme de travail des organes de normalisation européen et celui du CEN en particulier, qui s'est doté en quelques années de plus de

300 comités techniques chargés d'élaborer près de 10 000 normes européennes (dont 40 % environ devraient toutefois être calquées sur des normes ISO).

Ce programme considérable recouvre une triple ambition :

- la contribution à la politique réglementaire européenne : il s'agit d'environ 1 700 normes, dont plus de la moitié sont d'ores et déjà publiées ou en cours d'enquête publique, destinées à permettre l'application des Directives Européennes lors de leur entrée en vigueur finale, à la fin des périodes transitoires. Les références de ces normes sont publiées, au fur et à mesure de leur adoption, au JOCE, dans le Bulletin officiel CEN/CENELEC/ETSI, et également, en principe, dans les journaux officiels nationaux.

Le respect de ces normes est un mode de preuve de la conformité aux 11 directives communautaires concernées, qui portent sur la sécurité des produits ;

- le soutien au fonctionnement du marché : depuis les méthodes d'essai et la terminologie, jusqu'aux spécifications de quantité ou de dimensions, les normes européennes visent à permettre aux acteurs du marché de communiquer plus facilement les uns avec les autres (utiliser la même définition d'un bout à l'autre de l'Europe paraît être une évidence... que la réalité nie trop souvent !) et d'agir de manière cohérente et compatible (indispensable pour tous les produits destinés à être intégrés dans les multiples réseaux qui sous-tendent l'infrastructure économique européenne). Il s'agit ici de produire plusieurs milliers de normes qui doivent être cohérentes les unes avec les autres. Ces normes européennes sont publiées comme normes nationales pour être plus facilement intégrées dans l'environnement économique auquel les entreprises sont habituées. Elles sont reconnaissables aux lettres EN qui figurent dans leur numérotation.

La publication de ces normes est également indiquée dans les bulletins officiels des organismes nationaux de normalisation, puis dans le bulletin CEN/CENELEC/ETSI.

- enfin, les normes doivent décrire l'état de l'art : lorsque les normalisateurs parviennent à transcrire comme état de l'art des techniques fraîchement issues des laboratoires, les normes deviennent un véhicule d'accélération de l'innovation, accroissant de manière sensible la rentabilisation des projets de recherche collective. Citons par exemple les nouvelles normes européennes sur les céramiques avancées, qui sont directement dérivées de travaux de la recherche européenne dans ce domaine.

Pour mieux gérer cet objectif, et faciliter le rapprochement indispensable entre les milieux de la recherche technique et de la normalisation, le CEN - avec l'appui de la Commission des Communautés Européennes - a créé un nouveau forum d'échange dénommé STAR (Standardization and Research).

La normalisation européenne saura-t-elle relever ce triple défi au moment où, dans le contexte de la crise économique internationale, un certain



... « comment justifier, d'un point de vue économique, qu'une rame de TGV coûte près de moitié plus lorsqu'elle est destinée à un parcours international en Europe du nord nécessitant son adaptation à des normes de réseau ferré différentes d'un pays à l'autre, y compris en matière de conception de la sécurité ? »

qu'une rame de TGV coûte près de moitié plus lorsqu'elle est destinée à un parcours international en Europe du nord nécessitant son adaptation à des normes de réseau ferré différentes d'un pays à l'autre, y compris en matière de conception de la sécurité ?

D'un autre côté, il est aussi vrai que, comme tout processus économique, la normalisation peut - et doit - accroître sa propre efficacité : avec l'aide de l'industrie, qui supporte la plus grande partie des coûts de développement des normes, il convient de faire la chasse aux sujets de travail qui ne revêtent aucune priorité, aux cas de duplication de travaux réalisés sous l'égide de comités techniques qui se font concurrence entre eux, le plus souvent à l'instigation de secteurs industriels eux-mêmes concurrents.

La transparence doit sans cesse être accrue, la gestion de la qualité doit être introduite avec le même souci de rigueur que dans les entreprises, pour réduire les coûts cachés et améliorer la qualité des normes.

C'est le sens de la politique que le CEN poursuit, afin d'être en situation de répondre efficacement aux attentes du marché, et de mériter la confiance des opérateurs économiques, et de leurs organes représentatifs au niveau national et européen. ■

... « utiliser la même définition d'un bout à l'autre de l'Europe paraît être une évidence... que la réalité nie trop souvent ! »...

scepticisme se fait jour quant à l'utilité des dépenses liées à l'harmonisation technique en Europe ? Comme d'habitude la vérité se situe entre les deux extrêmes.

Une large partie du programme européen d'harmonisation est intimement liée au fondement même du marché intégré, et la mise en place effective de ces normes sera source de compétitivité accrue pour les entreprises européennes, et d'efficacité générale de notre société : comment justifier, d'un point de vue économique,

Comment accepter, au moment d'entrer dans la société « multimédia », l'idée que, à cause de l'absence de normes suffisamment élaborées, la liberté d'accès à l'information soit de fait entravée par l'incapacité d'une partie du réseau de communiquer avec les autres ?

Il existe un large consensus sur la nécessité de mettre en place les normes essentielles pour résoudre ces problèmes, et il n'y a aucune raison de penser que cet objectif ne sera pas atteint.